

TARIFS:

Matinée	38,00 €
Matinée avec repas	57,00 €
Après-midi	40,00 €
Journée avec repas	88,00 €

Forfait 5 jours consécutifs 412,00 €

**uniquement du lundi au vendredi, sur réservation préalable*

DANS MON SAC:

Une tenue adaptée à la saison d'hiver, marquée au prénom de l'enfant : tenue de rechange, lunettes de soleil, bonnet, gants, crème solaire, bottes, combinaison...

L'objet préféré de l'enfant : doudou, sucette, etc.

Les couches sont à fournir par les familles.

AVEC LE SKI:

Nous proposons, **dès 3 ans révolus** et en partenariat avec les écoles de ski de la station des formules **ski + club***

*** Réservation auprès des écoles de ski.
ESF OU ESI**

Il est possible de combiner des formules **Ski + Club*** avec des formules **club seul** afin de permettre un accueil de votre enfant **sur la journée**.

Les affaires et le matériel de ski doivent impérativement être marqués au prénom de l'enfant : chaque ski/ casque/ bâton/chaussures

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES



Afin de finaliser votre inscription, merci de lire ce règlement précisant les informations importantes en vue de l'accueil de votre enfant.

INSCRIPTION

Il est **obligatoire** de nous envoyer le dossier d'inscriptions complété de façon lisible et signé manuscritement par **voie postale**. Aucun dossier de sera imprimé par nos soins. Attention les **factures ne sont pas automatiques** elles doivent être demandées en début de séjour. **Aucune facture ne sera fournie après.**

Un dossier d'inscription est composé de :

- une copie **lisible et scannée** du carnet de vaccination comprenant les vaccins **obligatoires**.
- dossier complété de façon **lisible et signé**
- signature du règlement et de CGV
- chèque de caution si souhait de régler sur place en cb ou espèce (hors chèque vacances)

Adresse postale de renvoi du dossier: Pôle enfance la Ruche Place Olympique , RDC Bâtiment Toussuire Accueil 73300 Fontcouverte-la-Toussuire

Les modes de règlements

- Le virement bancaire : il est nécessaire d'effectuer la totalité du règlement (RIB joint)
- Le chèque : à l'ordre du "**Pôle enfance la Ruche**" de la totalité du règlement.
- Les chèques vacances : version papier: à joindre au dossier d'inscription par voie postale.
- Espèces ou carte bleue uniquement sur place => un chèque de caution du montant du règlement vous sera demandé il est à joindre au dossier d'inscription et sert de garantie pour réserver la place de votre enfant.

L'arrivée au pôle enfance

L'enfant doit être obligatoirement accompagné d'un **adulte majeur**.

Pour les plus petits, un objet (sucette, doudou ou peluche) est **indispensable**. Un temps de repos pourra être proposé à chaque enfant en fonction de son rythme. Il est préférable d'éviter de donner aux enfants des objets de valeur. **Le Pôle Enfance décline toute responsabilité en cas de perte et de vol. Le port des bijoux est interdit.**

Merci de noter les noms et prénoms sur l'ensemble des affaires de votre enfant.

L'établissement dans lequel vous vous apprêtez à laisser votre enfant est un **établissement laïque. Il obéit aux lois de la république française**. Seuls les adaptations pour raisons médicales (justifiées par un PAI valide sont prises en compte).

REPAS : Les protéines sont réchauffées et servies à part des légumes et féculents.

Aucune demande fondée sur des croyances ou convictions religieuses, ou contraintes confessionnelles, ne pourra être accordée ni concernant la composition des repas, la vaisselle utilisée ou la provenance des aliments.

Pour des raisons de santé, bien être des enfants, l'équipe veille à ce que les enfants accueillis bénéficient d'une alimentation adaptée. Aucune consigne parentale visant à priver un enfant de repas ou de goûter pour des motifs religieux ou philosophique ne sera appliquée par l'équipe.

Le départ du pôle enfance

Le départ de l'enfant doit être obligatoirement signalé au professionnel référent. Le professionnel chargé de l'accueil échangera avec les parents sur le déroulement de la journée. L'enfant peut partir uniquement **avec ses parents** ou avec **l'une des personnes préalablement mentionnées sur le dossier** d'inscription signé par les parents et jointe au règlement. Cette personne devra être majeure et munie d'une pièce d'identité. S'il existe des consignes particulières concernant les parents séparés, elles doivent être données par écrit à la direction. Le parents récupérant l'enfant doit être sobre. l'équipe se refuse le droit de confier l'enfant s'il estime le parent pas apte de récupérer l'enfant : haleine alcoolisée, démarche chancelante si aucun parent ne peut récupérer l'enfant il sera confié à la gendarmerie.

DATE ET SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION LU ET APPROUVÉ :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Surveillance médicale

Votre enfant doit être confié en bonne santé, nous comprenons qu'un enfant malade pendant un séjour touristique n'est pas un plan prévu de prime abord. Cependant la collectivité n'est pas un endroit où il est facile de se reposer lorsque l'on est malade. Aussi un enfant malade sera mieux avec ses parents.

Les responsables se réservent donc le droit de refuser l'accès au pôle enfance aux enfants atteints de maladies contagieuses, à savoir :

L'angine à streptocoque, la scarlatine, la coqueluche, hépatite, impétigo, infections invasives à méningocoque, oreillon, rougeole, tuberculose, gastro-entérite à Escherichia coli entérohémorragique, gastro-entérite à Shigella sonnei et la Covid 19.

Les enfants présentant des signes visibles tels que vomissements, diarrhées, fièvre, éruption cutanée, toux, yeux jaunes ou qui coulent etc, apathie ne pourront être accueillis sans un avis médical. Si l'enfant présente des symptômes au cours d'une journée il devra être récupéré par sa famille le plus rapidement possible. **Sans avis médical il n'y aura pas de remboursement. D'autre part les conditions de remboursement liés à la santé sont énoncés ci dessous.**

Aucun traitement médical (y compris paracétamol et les médicaments sans ordonnance) ne pourra être donné à l'enfant sans présentation d'une prescription médicale. Nous appliquerons strictement la prescription et les durées de traitements indiqués par le médecin.

Les intolérances ou allergies (alimentation, médicaments, soleil...) et autres PAI sont à signaler sur le dossier d'inscription.

Conditions d'annulation et de remboursements

- Toute réservation est due. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de demande de changement de créneau réservé à la baisse.
- En cas d'annulation de votre séjour nous pourrions vous restituer 50% de votre règlement jusqu'à **UN MOIS AVANT** la date de votre séjour. **Aucun remboursement ne sera fait passé ce délai.**
- En cours de séjour nous ne pourrions rembourser une place réservée si cela ne relève pas d'un motif désigné plus bas. Toute place étant nominative, **elle ne peut être cédée ou échangée à une autre personne**, même un membre de la fratrie
- En cas de maladie survenue durant le séjour : un remboursement pourra être accordé à hauteur de 50% des jours restants en tenant compte de **3 jours de carence** à compter de la date inscrite sur le **certificat médical**. Une attestation de non contagiosité et d'accès à la collectivité doit être **délivrée par un médecin ayant vu l'enfant**.
- Pour raison familiale exceptionnelle (décès,...) nous pourrions effectuer un remboursement de **100% sur les jours restants**. Ce remboursement relevant d'un motif exceptionnel **un justificatif officiel** devra être fourni obligatoirement.

Conditions d'annulation sans frais

LES MOTIFS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE SONT

- Décision administrative d'état : confinement, restrictions de circulation, quarantaine ou quatorzaine dans la ville ou pays du client, ou dans la station de la Toussuire.

EXCLUSIONS

- Les demandes de remboursement alors que le motif était connu au moment de la réservation.
- Les demandes de remboursement pour changement de réservation quelle qu'elle soit ou d'annulation de créneaux préalablement réservés.
 - arrivée en retard en dehors des plages d'accueil ou, refus d'accueil par l'équipe pédagogique pour motifs de symptômes visibles.
 - changements à la baisse des créneaux de réservation.

DATE ET SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION LU ET APPROUVÉ :

HiVER 2026-2027

CRÈCHE À PARTIR DE 12 MOIS ET JUSQU'À 3 ANS/

CENTRE DE LOISIRS DE 3 À 10 ANS

**places limitées*

DU 13 DÉCEMBRE 2026 AU

9 AVRIL 2027

L'ouverture des dimanches n'est pas systématique merci de suivre le calendrier fourni



HORAIRE

Arrivée matin : de **8h30** à **9h30**

Départ matin : à **11h30**

Départ après le repas : à **13h**

Arrivée après-midi : de **13h15** à **13h30**

Départ après-midi : de **16h30** à **17h**

@poleenfance.laruche@gmail.com

☎ **07.68.42.75.32**



Place Olympique - RDC du Bâtiment de l'Office de Tourisme
- 73300 La Toussuire